

**ALLOCATION D'UN FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME  
SECTORIEL DE L'ÉDUCATION DE MADAGASCAR: RAPPORT DU COMITÉ DES  
FINANCEMENTS ET PERFORMANCES**

**Pour décision**

---

*Note : Les documents du Comité ont un caractère purement délibératif et, conformément à la politique du GPE relative à la transparence, ne constituent pas des documents publics tant que le Conseil ne les a pas étudiés. Il est entendu que les groupes constitutifs transmettent ces documents à leurs membres en amont de la réunion du Conseil à des fins de consultation.*

**1. OBJECTIF STRATÉGIQUE**

1.1. Le présent document a pour objet de demander au Conseil d'approuver l'attribution d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) à Madagascar, conformément à la recommandation du Comité des financements et performances (GPC) qui a examiné la requête de financement lors de sa réunion des 17-19 janvier 2018.

**2. DÉCISION RECOMMANDÉE**

2.1 Le GPC recommande au Conseil d'approuver la décision suivante :

**BOD/2018/02-XX–Approbation d'une allocation au titre du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation de Madagascar** : En ce qui concerne la requête présentée au quatrième cycle de 2017, le Conseil d'administration

1. note la conformité aux conditions d'accèsion à la part fixe de l'allocation maximale par pays, selon les éléments de la requête résumés et évalués dans l'Annexe 2 du document BOD/2018/01 DOC 05 ;
2. note la conformité aux mesures d'incitation pour l'accèsion à la part variable de l'allocation maximale par pays et approuve les indicateurs d'amélioration de l'équité, de l'efficacité et de l'apprentissage ainsi que les moyens de vérification correspondants tels que décrits dans la requête et évalués dans l'Annexe 2 du document BOD/2018/01 DOC 05 ;
3. approuve l'allocation de fonds fiduciaires du GPE au titre d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) conformément à la requête présentée et résumée dans le tableau 1 du document BOD/2018/02-XX 3 c), sous réserve
  - a. de la disponibilité des fonds ;

- b. de la décision du Conseil BOD/2012/11-04 relative à l'engagement de fonds fiduciaires au titre des ESPIG sous forme de versements annuels.
- c. Le GPC formule les recommandations de financement suivantes (montants en USD) :

**Tableau 1 Synthèse de la requête et recommandations d'allocation du GPC au titre de l'ESPIG, en USD :**

	<b>Pays</b>	<b>Madagascar</b>
a.	Allocation maximale par pays	46 800 000
b.	Allocation demandée (100 %)	46 800 000 <sup>1</sup>
c.	Part fixe	32 700 000
d.	Part variable	14 100 000
<b>e.</b>	<b>Allocation recommandée par le GPC</b>	<b>46 800 000</b>
f.	Agent partenaire	Banque mondiale
g.	Commission de gestion (% - montant)	1,75 % - 819 000
h.	Période	4,5 ans
i.	Date de commencement prévue	1 <sup>er</sup> juillet 2018
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex post
k.	Source de financement	Fonds du GPE

#### 4. demande au Secrétariat

- a. d'inclure dans la notification de l'approbation de l'allocation et du calendrier prévu pour la signature et la prise d'effet de l'Accord de financement, à transmettre à Madagascar, à l'agent partenaire et à l'agence de coordination concernés, en vue d'une diffusion au groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE), les conditions, demandes de compte rendu et observations sur le programme, recommandées par le GPC et définies dans l'Annexe 1 du document BOD/2018/01 DOC 05 ;
- b. d'inclure un état d'avancement des points mentionnés aux rubriques « conditions » et « comptes rendus » dans le rapport annuel d'examen du portefeuille, conformément à l'échéancier fixé.

### 3. CONTEXTE GÉNÉRAL

3.1 Le Comité a étudié la requête de Madagascar et débattu de la question de savoir si elle satisfaisait aux conditions du modèle de financement pour l'accession aux parts fixe et variable de l'allocation maximale par pays.

3.2 En amont de la discussion, un conflit d'intérêt a été déclaré par

<sup>1</sup> Y compris USD 1 100 000 pour le financement des fonctions et responsabilités de l'agent partenaire (précédemment appelé commission de supervision). Conformément à la décision BOD/2015/10-02, les commissions de supervision sont financées sur l'allocation maximale par pays depuis le deuxième cycle de financement de 2016.

- Douglas Sumerfield (Banque mondiale), en tant que représentant de l'agent partenaire du programme proposé.

3.3 Le GPC a amplement débattu de la requête et conclu que Madagascar satisfaisait aux conditions tout en formulant des réserves qui devront être prises en compte.

3.4 Les principaux points de discussion sont résumés à l'Annexe 1. Les éléments attestant du respect des conditions et des normes de qualité sont présentés à l'Annexe 2.

**4. PERSONNE À CONTACTER** pour de plus amples informations : Margarita Focas Licht ([mlicht@globalpartnership.org](mailto:mlicht@globalpartnership.org)).

## **5. ANNEXES**

5.1 Les annexes suivantes sont jointes au présent document :

- Annexe 1 – Observations du GPC, comptes rendus et conditions
- Annexe 2 – Étape III (évaluation finale) du Processus de revue de la qualité par le Secrétariat

5.2 Les documents suivants sont disponibles sur le [site eTeam du Comité](#) :

- Dossier de requête d'ESPIG de Madagascar (GPC/2018/01 DOC 04)

## ANNEXE 1 – OBSERVATIONS DU GPC, COMPTES RENDUS ET CONDITIONS

<b>Madagascar</b>	
<b>Observations</b>	<p>Le Comité se réjouit qu'après plusieurs années de crise politique qui avaient limité les possibilités de planification à long terme, Madagascar ait réussi à élaborer un plan sectoriel de l'éducation complet endossé par ses partenaires.</p> <p>Le Comité salue l'engagement du gouvernement d'accroître les budgets de l'éducation après des années de baisse imposée par la crise politique. Néanmoins, compte tenu des progrès qui restent à accomplir pour atteindre la scolarisation primaire pour tous et de la persistance des inégalités dans le domaine de l'éducation, le Comité a exprimé ses inquiétudes quant au calendrier proposé pour porter la part du budget de l'éducation consacrée à l'enseignement primaire à au moins 45 %, seuil fixé par le GPE qui n'est pas atteint actuellement. Le Comité note toutefois que, selon les prévisions, ce seuil devrait être atteint en 2022, date incluse dans le calendrier du programme, ce qui permettra de satisfaire la condition correspondante du modèle de financement.</p> <p>Le Comité salue la qualité de la requête et se réjouit du cofinancement avec l'IDA qui permettra d'appuyer de manière significative la mise en œuvre du nouveau plan sectoriel de l'éducation.</p> <p>Le Comité souligne la nécessité d'assurer un suivi attentif des effets des indicateurs de la part variable par le biais d'un processus de vérification tiers dirigé par l'unité de projet, et de prendre des mesures pour atténuer d'éventuelles conséquences négatives imprévues au niveau des établissements scolaires.</p> <p>Le Comité prend acte du fait que la non-allocation de 8.9 % du montant de l'ESPIG (USD 4,2 millions) doit permettre de régler de façon efficace et rapide les problèmes situationnels susceptibles de survenir, en tirant les enseignements des multiples révisions qui ont dû être apportées au précédent financement. Quoi qu'il en soit, le Comité a exprimé des inquiétudes quant au montant non alloué et a souligné que toute réallocation devrait se conformer aux dispositions relatives aux révisions de la Politique applicable aux financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation.</p>
<b>Comptes rendus</b>	<p>Le Comité demande au gouvernement d'accorder une forte priorité aux efforts prévus pour augmenter le budget de l'enseignement primaire, et demande au groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE), via l'agence de coordination, de rendre compte annuellement des progrès réalisés en ce sens par l'intermédiaire de la revue sectorielle conjointe.</p> <p>Tout en reconnaissant que le taux actuel d'accès à l'éducation des enfants vivant avec un handicap est extrêmement bas à Madagascar et qu'en conséquence le travail à accomplir pour les inclure nécessitera d'importants efforts, le Comité a remarqué que l'objectif d'accueil de 15 % des enfants handicapés dans le système scolaire était très faible. Le Comité demande au pays de rendre compte au moment des revues sectorielles conjointes des résultats obtenus grâce aux</p>

	actions mises en œuvre dans ce domaine et de voir si un niveau plus ambitieux pourrait être envisagé en la matière.
Conditions	s.o.

## ANNEXE 2 – ÉTAPE III (ÉVALUATION FINALE) DU PROCESSUS DE REVUE DE LA QUALITÉ PAR LE SECRÉTARIAT

### Examen de Qualité – Étape 3

---

Montant proposé  
Part fixe : US\$ 32.7 millions (dont US\$ 1,1 million de frais de supervision)  
Part variable : US\$ 14.1 millions  
IDA : US\$ 55 millions  
Période de mise en œuvre : 4,5 ans  
Date de mise en œuvre : 1er juillet 2018  
Agent partenaire : Banque Mondiale

#### 1. PRESENTATION GENERALE DU PAYS ET DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

##### 1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS

État insulaire d'Afrique australe<sup>2</sup>, Madagascar, est la 5<sup>ème</sup> plus grande île du monde avec une superficie de 587 000 km<sup>2</sup> et 24,89 millions d'habitants en 2016. Le pays est très vulnérable aux conséquences du changement climatique.

L'économie malgache se relève progressivement avec une croissance du PIB qui devrait atteindre 4,1 pour cent en 2016, dépassant ainsi le taux moyen de 2,6 pour cent enregistré ces cinq dernières années. Toutefois, avec un taux d'extrême pauvreté de 77,8 pour cent en 2012, Madagascar figure parmi les pays d'Afrique les plus pauvres.

Alors que dans les années 2000 Madagascar avait accompli un certain nombre de progrès dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, la crise politique des années 2009-2014 a porté un coup dur à ces avancées. Aujourd'hui, ses résultats en matière d'éducation, de santé, de nutrition et d'accès à l'eau sont parmi les plus faibles du monde.

Les défis du développement du pays demeurent immenses : 90 pour cent de la population vit dans la pauvreté ; le PIB par habitant s'élève à US\$ 400, un enfant sur deux (de moins de cinq ans) souffre de malnutrition chronique et le pays est classé au 158<sup>e</sup> rang sur 188 pays de l'indice de développement humain réalisé en 2016.

Madagascar	
<b>Population</b>	24,89 millions <sup>3</sup> (2016, Country Profile, World Development Indicators)
<b>Rang de l'Index de Développement Humain</b>	158 <sup>4</sup> (2016, sur 188 pays)
<b>PIB</b>	US\$ 9,99 <sup>5</sup> (2016, Country Profile, World Development Indicators)

<sup>2</sup> <http://www.banquemonddiale.org/fr/country/madagascar/overview>

<sup>3</sup> ([http://databank.worldbank.org/data/views/reports/ReportWidgetCustom.aspx?Report\\_Name=CountryProfile&Id=b450fd57](http://databank.worldbank.org/data/views/reports/ReportWidgetCustom.aspx?Report_Name=CountryProfile&Id=b450fd57))

<sup>4</sup> <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/MDG>

<sup>5</sup> [http://databank.worldbank.org/data/views/reports/ReportWidgetCustom.aspx?Report\\_Name=CountryProfile&Id=b450fd57](http://databank.worldbank.org/data/views/reports/ReportWidgetCustom.aspx?Report_Name=CountryProfile&Id=b450fd57)

---

**PIB par habitants**

US\$ 401,3<sup>6</sup> (2016, World Bank Data)

---

**Classification de Niveau de Revenu  
Banque Mondiale**

Économie à faible revenu (\$1,005 ou moins)<sup>7</sup>  
(2017, World Bank Data)

---

## 1.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

### 1.2.1 Résultats scolaires :

Le niveau d'acquisition des élèves malgaches au primaire est globalement faible. Les évaluations nationales et internationales dans le primaire : Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Confemen (PASEC) et Early Grade Reading Assessment (EGRA) notamment, ont fait ressortir une baisse alarmante des compétences des élèves en lecture (français, malagasy) et mathématiques. Si lors des enquêtes du PASEC de 1997 et 2004, Madagascar figurait parmi les pays les plus performants, en 2015, il se trouve parmi les pays les moins performants (au 9<sup>ème</sup> rang parmi les 11 pays de l'évaluation groupée).

Les résultats de la compréhension révèlent également d'énormes différences dans la performance fondée sur la langue. Le faible niveau de maîtrise des élèves de T2 en français pénalise leur apprentissage des cours enseignés dans cette langue dès la troisième année du primaire ou Cours Élémentaire (CE), fragilisant ainsi les apprentissages tout au long de leur scolarité.

L'insuffisance des enseignants qualifiés, particulièrement en zones rurales et enclavées, est une autre préoccupation. En 2013, seulement 18 pour cent des enseignants du primaire avaient des diplômes pédagogiques et plus de la moitié des enseignants du primaire public et communautaire étaient des enseignants sans formation initiale ou initiation de courte durée à leur future fonction d'enseignant (ce sont les ENF ou enseignants non fonctionnaires). La qualité de l'enseignement est aussi négativement affectée par les ratios élèves/enseignants élevés dans certaines localités. Alors que dans les zones urbaines le rapport enseignant-apprenant est assez bon (1:42) par rapport aux zones rurales (1:47), en ce qui concerne le ratio enseignant qualifié-apprenant, le ratio est considérablement dégradé entre les écoles rurales (1:196) et les écoles urbaines (1 :96)..

### 1.2.2 Équité :

L'éducation préscolaire a connu une expansion importante due non seulement à l'augmentation annuelle de l'offre publique mais également au nombre de centres d'activité préscolaire publics et communautaires qui a progressé de façon exponentielle. Le niveau du taux de préscolarisation des enfants de 3 à 5 ans est estimé provisoirement avoir atteint 28,1 pour cent en 2015-2016, avec des indices de parité légèrement en faveur des filles<sup>8</sup>. Toutefois, l'analyse du taux d'accès à 5 ans, en 2014-2015, fait ressortir de fortes disparités d'accès par régions.

Les disparités en termes d'accès entre les ruraux et urbains commencent dès le préscolaire, en faveur de ces derniers. Si les enfants issus des milieux urbains ont quasiment l'accès universel en première année du primaire, environ un enfant sur 10 n'accède pas à l'école primaire en milieu rural. Ces écarts s'accroissent de l'achèvement du primaire jusqu'à l'accès au collège : si en milieu urbain, 7 et 8 enfants sur 10 ont la chance d'atteindre respectivement la dernière année du primaire et la première année du collège, ils ne sont que 4 et 5 à espérer y parvenir en milieu rural.

---

<sup>6</sup> <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.CD>

<sup>7</sup> <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>

<sup>8</sup> Plan Sectoriel de l'Éducation p.63

L'accès à l'enseignement collégial général s'est élargi pendant la décennie précédente, avec un Taux Brut de Scolarisation (TBS) passant de 27,5 pour cent en 2004 à 49,8 pour cent en 2013. Par région, cette couverture présente toutefois de fortes disparités, allant de 78 pour cent pour Analamanga à 17 pour cent pour Androy en 2014-2015. Le taux d'accès en première année (ou classe de 6ème) de ce niveau d'enseignement est passé de 32,5 pour cent en 2004, à 46,3 pour cent en 2008 et à 54,5 pour cent en 2013. Le taux de transition de la dernière année du primaire au collège général était de 65,4 pour cent en 2014-2015 (avec un indice de parité légèrement en faveur des filles « 65,6/65,3 »). Par région, ce taux varie de 88 pour cent pour la région de Diana à 41 pour cent pour la région d'Androy.

### 1.2.3 Efficience :

L'analyse de la scolarisation<sup>9</sup> a révélé que l'enseignement primaire souffrait de sa faible efficacité interne marquée par des taux élevés de redoublement et d'abandon. En 2013-2014, en moyenne un enfant sur cinq redouble annuellement sa classe. Concernant les abandons, le taux moyen est de 16 pour cent pour les quatre premières années, 22 pour cent en T1 (ou Cours Préparatoire 1) et 48 pour cent des enfants âgés de 5 à 18 ans abandonnant prématurément l'école se trouvent dans le groupe d'âge de 5 à 14 ans<sup>10</sup>. Au niveau de l'enseignement primaire, les données montrent une évolution négative de son indice global d'efficacité de 55 pour cent à 51 pour cent entre 2008 et 2013. Ce qui signifie que 45 pour cent et plus des ressources mobilisées pour ce niveau d'enseignement ne sont pas transformées en résultats ou gaspillées du fait des redoublements et des abandons tout au long du cycle. S'il n'y avait pas de redoublement, le coefficient d'efficacité interne du primaire serait de 62 pour cent en 2013 et 82 pour cent sans abandons<sup>11</sup>.

Face à la persistance de forts taux d'accès en première année (TBA), de redoublement et d'abandon à toutes les années d'études, le taux d'achèvement du cycle primaire est estimé à 68,7 pour cent en 2013 et 69,3 pour cent en 2014. Cela signifie qu'une forte proportion d'une cohorte d'élèves entrant en Cours Préparatoire 1 (CP1) abandonne avant la dernière année du cycle (Cours Moyen 2). Ainsi, l'objectif du millénaire qui voudrait que 100 pour cent de la classe d'âge officiel de cette année d'études (CM2) achèvent le cycle primaire, serait loin d'être atteint sans une politique claire et/ou décision visant à améliorer l'efficacité interne du primaire.

Par ailleurs, d'une façon générale, le nombre des inscrits au Certificat d'Aptitude Pédagogique à l'Enseignement Primaire (CAP/EP) augmente au cours de la période 2008 à 2013 en passant de 1 238 à 2 683 pour présenter une légère baisse à 2 125 en 2014. Cependant le taux de réussite a connu une baisse pendant la même période, le taux de 66,4 pour cent de 2008 n'est plus atteint, seuls 1/3 des candidats ont réussi au dernier examen. Enfin, le degré d'aléa dans l'allocation d'enseignants s'est légèrement détérioré de 19 pour cent en 2005-2006 à 20 pour cent en 2013-2014 si on considère tous les enseignants. Avec le recrutement local des ENF, la répartition des enseignants dans les écoles dans les zones reculées est plus facile à gérer par rapport à l'affectation des fonctionnaires. Toutefois, des efforts restent à faire pour améliorer la répartition des enseignants dans les écoles en rendant les allocations plus équitables et plus cohérentes entre les différents lieux d'enseignement. Pour que l'allocation d'enseignants soit faite en fonction de l'effectif des élèves, un suivi rigoureux du recrutement local des ENF est nécessaire. Selon une politique de gestion claire dictée par les besoins réels de l'école d'une part et d'autre part, l'affectation des enseignants fonctionnaires doit suivre un plan très structuré de redéploiement du personnel.

<sup>9</sup> Plan Sectoriel de l'Education p. 66-67.

<sup>10</sup> Une analyse des Coefficients d'efficacité interne (profil semi-longitudinal) par niveau d'enseignement en 2008 et 2013 est disponible dans le RESEN 2016, p. 86.

<sup>11</sup> RESEN p. 86

#### 1.2.4 Suivi de la Performances Sectorielle :

Afin d'assurer un suivi accru du plan sectoriel de l'éducation, le groupe local des partenaires a décidé de la mise en place de la Plateforme nationale pour le pilotage du secteur de l'éducation (PNPSE), qui vise avant tout l'accompagnement de la mise en œuvre sectorielle du plan et l'établissement d'un instrument de concertation et de dialogue politique recherchant un meilleur alignement ainsi qu'une plus grande reddition de compte vis-à-vis des bénéficiaires du secteur de l'éducation. La composition de la PNPSE comprend bien entendu les Ministères en charge de l'éducation mais également les autres membres du Gouvernement, les Parlementaires ainsi que les Organisations non gouvernementales (ONGs) nationales et internationales, les Syndicats et représentants du personnel enseignant, les Parents d'élèves et apprenants, les Directions nationales ou Groupements d'établissement d'enseignement privés et des représentants du Secteur productif. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) sont également représentés et l'agence de coordination (UNICEF) joue le rôle de chef de file des partenaires.

La PNPSE a d'ores et déjà joué un rôle fondamental dans l'élaboration du Projet d'Appui à l'Education de Base (PAEB), en accompagnant étroitement l'agent partenaire dans la conception des différentes composantes, la répartition des différentes sources de financement (IDA et GPE) ainsi qu'en appuyant un dialogue politique de qualité sur les questions des modalités de mise en œuvre du projet.

Madagascar a l'habitude d'organiser chaque année des revues sectorielles conjointes (au niveaux national et régional) dont les rapports sont disponibles. L'enjeu désormais pour le pays sera de mettre en œuvre des revues holistiques, traitant des problématiques de l'ensemble du secteur. Le pays est d'ailleurs appuyé par le Secrétariat du Partenariat Mondial pour l'Éducation dans une initiative regroupant deux autres pays partenaires (Tchad et République démocratique du Congo) afin d'échanger des bonnes pratiques dans l'objectif de renforcer les capacités nationales en matière d'organisation des revues de politiques sectorielles. Le cadre de concertation de Madagascar constituera donc un ancrage majeur de concertation et de dialogue dans la mise en œuvre du Plan sectoriel ainsi que du Projet d'Appui à l'Education de Base (PAEB).

## 2. PREREQUIS RELATIF A LA PART FIXE

### 2.1 Prérequis 1: Un Plan Sectoriel de l'Education (PSE) ou un Plan de Transition pour le secteur de l'Education (PTE) crédible et endossé.

Le plan sectoriel couvre tout le secteur de l'éducation et se base sur une vision nationale (**vision d'ensemble**). Il définit une vision globale du pays pour l'éducation qui se situe dans le cadre des objectifs du Plan National de Développement (2015-2019) et les objectifs internationaux de développement de l'éducation, en particulier l'Objectif de Développement Durable 4 (ODD4). Le plan est le premier du pays à mettre en cohérence les objectifs de développement à moyen et long termes de l'ensemble du système éducatif avec trois ministères en charge de l'éducation et à consolider des plans d'actions sous-sectoriels cohérents avec un cadrage financier commun (**exhaustif**).

Le plan propose une stratégie (**vision stratégique**) visant notamment à réduire les taux de redoublement en fixant l'éducation fondamentale (primaire et collège) à 9 ans (5 ans au primaire, 4 ans au collège) selon trois sous-cycle (5 ans de cycle primaire, 4 ans d'enseignement collégial et 3 ans d'enseignement secondaire général). Le rapport d'état du système éducatif national (RESEN) a permis de mettre à jour les données et ainsi développer un modèle de simulation qui a développé une option de politique chiffrable, susceptible d'être évaluée et réalisable (**le plan sectoriel est réalisable et fondé sur des faits**).

Elaboré après la crise politique, le plan met l'accent sur le renforcement de la gestion et la gouvernance du système éducatif (**adapté au contexte**), tout en proposant des réponses aux disparités d'accès par la construction d'écoles par les communautés ainsi qu'au renforcement de l'accueil des enfants présentant des déficiences légères ou moyennes dans le système formel (objectif de 15 pour cent en 2022) et des enfants à déficience lourde ou profonde dans des établissements spécialisés (15 pour cent en 2022) (**sensible aux disparités**).

Une évaluation indépendante a été conduite début avril 2017, dont les recommandations ont permis aux autorités de réviser le document. Le paquet PSE a été soumis au Secrétariat du GPE le 16 juin 2017.

**Conclusion : Le pays a finalisé et endossé le plan sectoriel, et a donc atteint ce prérequis.**

## 2.2 Prérequis 2 : Preuve de l'engagement en faveur du PSE/PTE et de son financement.

**Engagement du gouvernement** : La diminution de la part des dépenses publiques courantes consacrée à l'éducation observée au cours des dernières années est inquiétante ; en effet, elle est passée de 26 pour cent en 2014 à 15 pour cent en 2016 après rectification budgétaire. Le gouvernement, à travers une « communication verbale » signée par les trois ministres en charge de l'éducation datée du 5 octobre 2016, s'engage à prioriser le secteur de l'éducation en lui assurant au minimum 20 pour cent du budget national à compter de 2017. Par ailleurs, le jour de l'endossement du plan, le Premier Ministre s'est engagé à porter à 26 pour cent la part du budget consacré à l'éducation, et ce dès 2018.

Le Cadrage Macro Budgétaire à Moyen Terme (CMBMT) témoigne d'une hausse de 20 à 22 pour cent entre 2018 et 2020 des dépenses publiques d'éducation. Les prévisions démontrent que le pays fera un effort significatif en portant les niveaux de dépenses courantes hors dette au minimum à 25 pour cent (28 pour cent en 2017, 30 pour cent en 2018, 29 pour cent en 2019 et 25 pour cent en 2020).

Concernant la part de l'enseignement primaire dans les dépenses d'éducation, le plan prévoit une augmentation progressive de 37 pour cent en 2017 à 44 pour cent en 2019 et à 45 pour cent à partir de 2022, selon la tendance dessinée par le modèle de financement.. Comme souligné par les partenaires dans la lettre d'endossement, le suivi de ce prérequis doit être envisagé dans l'économie globale d'une attention particulière portée sur les progrès de la réforme de l'enseignement fondamental.. Une priorisation budgétaire à court et moyen termes dans le sous-secteur primaire est une condition essentielle de la réussite de la réforme de l'éducation fondamentale, et répond également au souci de proposer des services éducatifs plus équitables.

**Engagement des partenaires** : Le Plan Sectoriel de l'Education (PSE) prévoit un besoin en ressources extérieures d'environ US\$ 90 millions par an. Les partenaires extérieurs se sont engagés à accroître leurs contributions de 35 pour cent sur la période 2017-2022 pour atteindre US\$ 61 millions en 2022. Dans la mesure où les dépenses en capital seront financées en grande partie par les aides extérieures, la mise en œuvre des grandes réformes prévues dans le plan d'action triennal du PSE risque d'être reportée si de nouveaux financements extérieurs ne sont pas disponibles sur le court et le moyen terme. Néanmoins, les partenaires ont confirmé dans la lettre d'endossement que ces ressources extérieures avaient été estimées sur la base d'un pourcentage raisonnable qui reflète le renouvellement attendu de projets et l'apport de fonds complémentaires. Le niveau d'engagement actuel (US\$ 81 millions) démontre que le cadrage est crédible.

**Conclusion : les preuves d'engagement du pays à financer le plan sectoriel sont crédibles dans la mesure où la part allouée à l'éducation sera amenée à plus de 20 pour cent à partir de 2018 et la part du primaire à 45 pour cent sur la période de mise en œuvre du nouveau programme. Par ailleurs, le groupe local éducation s'est engagé à fournir des rapports réguliers sur la part des dépenses allouées à l'enseignement primaire. Ce prérequis est donc atteint.**

### 2.3 Prérequis 3 : Disponibilité des données.

Une analyse sectorielle, publiée en février 2016, prend en compte l'analyse démographique, les coûts et le financement du secteur, la performance du secteur ainsi que la capacité du système. Le RESEN a traité également des questions de vulnérabilité et d'équité (groupes marginalisés, filles, enfants à besoins spéciaux).

L'annuaire statistique 2014-15 est disponible et celui de 2015-16 est en cours de finalisation. En 2015 et 2016, Madagascar avait aussi rapporté au moins 10 indicateurs sur les douze demandés à l'Institut des statistiques de l'UNESCO, pour le suivi mondial des progrès de l'éducation.

Madagascar a participé à plusieurs évaluations internationales y compris : PASEC (1998 et 2005 ; et 2014 pour les 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années du primaire en maths, français, et le malagasy. Par ailleurs, en 2012, l'enquête Ménages (ENSOMD) a mené un test de lecture pour tester le niveau d'alphabétisation. Une évaluation EGRA a été conduite en 2015 pour mesurer les compétences en lecture en malagasy et en français, pour les 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années du primaire. Dans le cadre du nouveau Plan, il est prévu de mettre en œuvre un dispositif d'évaluation des acquis scolaires au niveau régional avec un système harmonisé d'évaluation et la création de pools d'évaluateurs. La réalisation chaque année d'évaluations des apprentissages des élèves a été convenue avec le Gouvernement. Celles-ci se feront pour le français et les mathématiques et cibleront deux niveaux d'études. Pour l'année 2019 où Madagascar fera l'objet d'une évaluation PASEC, l'évaluation additionnelle se complètera au PASEC et ciblera de ce fait une seule année d'étude. Ces évaluations seront dirigées par le comité national d'évaluation des acquis scolaires : une entité composée de techniciens issus de différentes directions du Ministère. En outre, des enquêtes de type SDI (Service Delivery Indicator) allégées seront effectuées chaque année afin de permettre le suivi d'indicateurs clés tels que les compétences des enseignants et l'absentéisme. Ces évaluations annuelles devront être représentatives au niveau national.

Par ailleurs, le mécanisme actuel de certification (examen CEPE ou Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires) à la fin de la 5<sup>ème</sup> année du fondamental sera progressivement abandonné et remplacé par un diplôme de fin d'études de l'enseignement fondamental à la fin de la 9<sup>ème</sup> année.

**Conclusion : le Secrétariat du Partenariat mondial pour l'éducation considère que ce prérequis est atteint.**

## 3. ESPIG

### 3.1 PERFORMANCE DE L'ESPIG PRÉCÉDENT, LE CAS ÉCHEANT

Depuis 2005, Madagascar a reçu trois allocations du GPE pour un montant total de US\$ 209 millions.

Le projet en cours financé par le GPE (Global Partnership for Education), Projet d'Appui d'Urgence à l'Education pour Tous (PAUET), d'un montant de US\$ 84,5 millions, a pour objet de mettre un terme à la dégradation de la performance du système éducatif due au changement de régime inconstitutionnel survenu au début de 2009, en contribuant à la poursuite des services d'éducation de base. Le projet finance, plus précisément, des interventions cruciales telles que : i) l'octroi de subventions aux enseignants communautaires et l'acquisition de kits scolaires ; ii) l'octroi de subventions aux écoles, la formation des enseignants, les repas scolaires et la construction de nouvelles salles de classe ; et iii) des activités de responsabilisation sociale ainsi que le renforcement des capacités et du système.

Le projet a été restructuré quatre fois, en juin 2015 et mai 2017 de manière à allouer des fonds supplémentaires aux services de repas scolaires assurés par le Programme alimentaire mondial (PAM) dans le sud du pays touché par la sécheresse et ensuite inclure de nouvelles activités et accroître la portée des

activités existantes dans le droit fil des objectifs du projet, grâce aux ressources supplémentaires dégagées par les fluctuations du taux de change entre le dollar des États-Unis et l'ariary.

Une troisième demande de restructuration du projet a été validé le 24 mai 2017 afin de réallouer une partie des fonds non engagés, et repousser de sept mois la date de clôture du projet et de la fixer au 31 décembre 2017 pour assurer la poursuite des activités actuelles grâce aux économies réalisées au niveau des coûts et mener à terme les activités qui ont pris du retard. Une quatrième demande de restructuration portant sur une réallocation des dépenses a été validée le 10 novembre 2017 afin de réaffecter US\$ 2,200,935 millions (i) au paiement de la caisse école pour les cinq régions vulnérables qui ont été bénéficiaires du projet IDA et qui vient d'être clôturé et (ii) au coût additionnel de redistribution des kits scolaires.

Le projet a dû faire face à plusieurs problèmes exogènes, tels que la sécheresse ou l'instabilité politique, mais s'est également confronté à un mauvais alignement entre le cycle de son financement et celui de la stratégie sectorielle de Madagascar. Pour remédier à ce dernier point, le cycle de financement du projet s'alignera sur celui de la nouvelle stratégie (2022), ce qui correspond également à la durée du co-financement de l'agent partenaire. Cet alignement vise notamment à réduire le nombre de restructuration ainsi que les coûts de transaction qui y sont associés.

### **3.2 DESCRIPTION DE L'ESPIG**

Ce projet fait l'objet d'un co-financement entre la Banque mondiale et le fonds du GPE d'un montant total de US\$ 100,7 millions qui s'appuie sur six principes : 1/ l'alignement sur le Plan sectoriel de l'éducation, 2/ la portée nationale des activités, 3/ une sélectivité importante des activités, 4/ la mise en œuvre nationale appuyée par une unité de facilitation, 5/ la décentralisation de la réalisation du projet et 6/ le décaissement basé sur les résultats pour une partie des financements.

Construit autour de cinq composantes, le projet prévoit le financement de la Banque mondiale pour les volets 1 (US\$ 17,7 millions, formation des enseignants axée sur les premiers apprentissages en lecture et mathématiques), 2 (US\$ 32 millions, amélioration de la fréquentation scolaire et la préparation à l'apprentissage à travers le préscolaire, la construction et la santé) et 5 qui provisionne des fonds en cas de situations d'urgence.

Le financement du GPE financera deux composantes ainsi que des indicateurs liés au décaissement (ILD) dans les domaines de l'équité, de l'efficacité et la qualité des apprentissages. Le financement de la Banque mondiale et du GPE est distingué par composante pour améliorer la clarté du financement du GPE. Ceci a été fait à la demande des membres du groupe local éducation.

Les composantes 1 et 2 du programme visent à répondre aux défis liés aux faibles résultats d'apprentissage dans les premiers enseignements, à accroître l'offre éducative préscolaire ainsi qu'à mieux préparer l'entrée des enfants dans le système scolaire primaire.

Financé sur l'atteinte de résultats, l'objectif de la composante 1 est de faire progresser le niveau des acquis d'apprentissage par la mise en place de plans régionaux de formation, l'amélioration des compétences pédagogiques des enseignants pour enseigner le Français et les Mathématiques et le développement du curriculum. Les activités visent enfin à renforcer le pilotage par la qualité, en réduisant l'absentéisme des enseignants et en accroissant le temps effectif d'enseignement de 3h09 à 5h46 min, selon l'objectif du plan sectoriel.

La composante 2 a pour objectif de mieux préparer l'entrée des enfants dans le système scolaire en apportant des réponses afin de stimuler la demande éducative : en construisant 1000 centres d'éveil, 800 salles de

classes en utilisant l'approche communautaire et en procédant à des séances de déparasitage bénéficiant à 2,7 millions d'enfants.

Alors que l'objectif global du Projet d'Appui à l'Education de Base (PAEB) est d'améliorer les apprentissages et la promotion dans les deux premiers sous-cycles de l'éducation de base, le financement du GPE constituera le cœur de cet objectif en améliorant la gestion scolaire pour augmenter la promotion des élèves (composante 3, US\$ 13,4 millions) et en appuyant la mise en œuvre de réformes sectorielles clés, le renforcement du système éducatif et la mise en œuvre du projet (composante 4, US\$ 14 millions). Le financement lié à la part variable s'élève à US\$ 14 millions et le montant non-alloué relatif au programme est de US\$ 6,5 millions, supporté à 65 pour cent par le GPE.

L'objectif de la composante 3 est d'accroître le taux de promotion des apprenants en améliorant la gestion des écoles, à travers la mise en place d'un système national de caisse-école équitable et en professionnalisant les capacités des chefs d'établissement. L'indicateur clé est le taux de promotion moyen de tous les élèves des deux premiers sous-cycles de l'éducation de base. La première sous-composante consiste à créer et financer un programme unique de caisse école, national, harmonisé, vérifié et équitable. Cet outil vise à maintenir les dépenses des ménages et les autres coûts scolaires au minimum afin de réduire les abandons et les redoublements dans le cycle primaire<sup>12</sup>. La mise en place d'un système unique de caisse école devrait prendre la forme d'un fonds commun auquel tous les partenaires techniques et financiers pourraient contribuer. Des discussions sont actuellement en cours pour parvenir à la mise en œuvre d'un outil de financement et de procédures alignés. Cette composante financera également le développement d'un référentiel de compétences pour le recrutement transparent des directeurs d'écoles<sup>13</sup>, la distribution de guide de gestion scolaire (gestion de la subvention scolaire) et des programmes de formation locaux pour améliorer les pratiques des enseignants, l'apprentissage et la promotion des élèves dans les premières années.

L'objectif de la composante 4 est de soutenir la planification et la mise en œuvre des principales réformes du PSE<sup>14</sup> et du renforcement des capacités institutionnelles, de renforcer le système d'évaluation des acquis des élèves, de fournir une assistance technique dans le cadre de la mise en œuvre du plan sectoriel.

Parmi les principales réformes, la composante appuiera la conception et la mise en œuvre d'une politique linguistique qui visera à accroître l'utilisation de la langue maternelle en tant que langue d'enseignement au cours du premier sous-cycle, le français étant progressivement introduit dans le deuxième sous-cycle, pour devenir la langue d'enseignement du troisième cycle. En matière de réformes curriculaires, le projet soutiendra principalement des activités axées sur le renforcement des curricula pour les deux premiers cycles (enseignement primaire) en mathématiques, lecture et écriture.

---

<sup>12</sup> Pour la première année du projet, les subventions scolaires seront payées selon la clé de répartition actuelle tandis qu'une étude évaluera la pertinence de cette clé. Cela équivaut à 133 USD par école pour les petites écoles dans les zones urbaines, 150 USD par école pour les petites écoles dans les zones rurales, 233 à 400 USD par école pour les écoles moyennes dans les zones urbaines, 250 à 417 USD par école pour les écoles de taille moyenne dans les zones rurales, 500 USD par école pour les grandes écoles dans les zones urbaines, et 517 USD par école pour les grandes écoles dans les zones rurales.

<sup>13</sup> Environ 14,200 directeurs d'écoles et superviseurs sont envisagés comme bénéficiaires de ces activités.

<sup>14</sup> Transformation du système par une modification de sa structure en trois sous-cycles de trois ans, ses objectifs, ses profils et programmes de fin de cycle, ses méthodes d'organisation et d'évaluation, ses mécanismes de formation et de supervision.

**Table A: Composantes et Coûts de l'ESPIG**

	Financement du GPE US\$	% du total (GPE)	Financement IDA US\$	Montant Total US\$	% du total
<b>MCA Total</b>	<b>46,800,000</b>				
<b>Part fixe</b>					
<b>Composante du Programme</b>					
<b>A</b> Formation des enseignants axée sur la lecture et les mathématiques			17,700,000	17,700,000	17.4%
<b>B</b> Amélioration de la fréquentation et de la préparation à l'apprentissage à travers la construction d'établissements préscolaires et la santé			32,000,000	32,000,000	31.4%
<b>C</b> Amélioration de la gestion scolaire pour augmenter la promotion des élèves	13,400,000	28.6%		13,400,000	13.2%
<i>Création et financement d'un programme national de subventions scolaires unique, harmonisé, vérifié et équitable</i>	10,400,000				
<i>Appuyer la professionnalisation des directeurs d'écoles</i>	3,000,000				
<b>D</b> Soutenir les réformes sectorielles, le renforcement du système et la mise en œuvre du projet	14,000,000	29.9%		14,000,000	13.8%
<i>Soutien aux réformes du plan (politique de langue, curriculum et communication et études pour la mise en œuvre du 3ème cycle et du PSE)</i>	4,400,000				
<i>Renforcement des capacités du système à travers les activités de suivi, évaluation et planification, des campagnes de communication sur le PSE et le renforcement de la gestion administrative</i>	9,600,000				
Remboursement de l'avance de préparation du projet			3,000,000	3,000,000	2.9%

Non alloué	4,200,000	8.9%	2,300,000	6,500,000	6.4%
<b>Coût de supervision*</b>	<b>1,100,000</b>	<b>2.3%</b>		<b>1,100,000</b>	<b>1.1%</b>
<b>Sous-total des Composantes</b>	<b>32,700,000</b>	<b>70%</b>	<b>55,000,000</b>	<b>87,700,000</b>	<b>86.2%</b>
<b>Part Variable</b>					
<b>A</b> Equité	4,700,000	10%		4,700,000	4.6%
<b>B</b> Efficience	4,700,000	10%		4,700,000	4.6%
<b>C</b> Résultats scolaires	4,700,000	10%		4,700,000	4.6%
<b>Sous-Total Part Variable</b>	<b>14,100,000</b>	<b>30%</b>		<b>14,100,000</b>	<b>13.8%</b>
<b>GRAND TOTAL (dont le coût de supervision)</b>	<b>46,800,000</b>	<b>100%</b>	<b>55,000,000</b>	<b>101,800,000</b>	<b>100%</b>
<b>Commission de l'agent partenaire**</b>	<b>820,000</b>				

\* Inclus les coûts directs de l'agent partenaire tels que la gestion du programme, l'administration et tout autre coût direct de mise en œuvre.

\*\*La commission de l'agent partenaire n'est pas incluse dans le MCA et est calculée comme un taux de pourcentage (convenu avec chaque agent partenaire) des totaux des parts fixe et variable.

### 3.3 ÉVALUATION DU DOCUMENT DE PROGRAMME

Le Projet d'Appui à l'Education de Base (PAEB) est conçu pour soutenir les réformes principales du plan sectoriel malgache, du sous-secteur de la petite enfance jusqu'à l'accompagnement de l'extension de l'éducation de base. Le projet vise en effet à accroître l'accès et la rétention dans le système (par la construction et les subventions aux écoles) mais également à renforcer la qualité des apprentissages (à travers la mise en place d'une structure de suivi dédiée et la formation accrue d'enseignants qualifiés). Il convient de constater que les principales recommandations du QAR 2 (Quality Assurance Review) sur la part fixe (le ciblage sur la question des premiers apprentissages, l'articulation de la révision de la formation des maîtres avec la révision du curriculum et la construction d'outils simples d'évaluation formative à la disposition des maîtres) ont été prises en compte dans les composantes du PAEB.

La conception du programme met en effet l'accent sur la complémentarité des activités (les composantes de la part fixe viennent en soutien à l'atteinte des cibles qui déclencheront le décaissement de la part variable, notamment en ce qui concerne l'équité et des résultats d'apprentissage), renforçant ainsi la cohérence générale de l'approche et devrait surtout faciliter le dialogue politique entre les différents acteurs du secteur. En outre, les activités déclinées dans le PAEB répondent aux principaux défis observés par l'analyse sectorielle, afin de résorber les écarts dans l'accès et la qualité des services éducatifs fournis en zones urbaines et rurales.

Capitalisant les leçons apprises de la mise en œuvre du précédent programme du GPE et du programme d'urgence de l'IDA, la modalité de mise en œuvre de ce nouveau programme cofinancé par le GPE et l'IDA a été conçue pour transférer progressivement les responsabilités de mise en œuvre au gouvernement. En effet, les programmes précédents du GPE et de l'IDA ont été mis en œuvre par une unité indépendante, mais pour ce nouveau programme, les différentes structures du Ministère de l'éducation vont assumer la responsabilité de la réalisation de toutes les activités. Toutefois, compte tenu des risques élevés, une unité légère sera créée sous la tutelle du Secrétaire Général du Ministère de l'Education pour appuyer la gestion financière du programme et offrir une plateforme d'assistance technique aux directions en charge de la mise en œuvre des activités. Les assistances techniques seront adaptées aux besoins réels du Ministère et pourront être de courte ou de longue durée. Par ailleurs, le pays a conduit une évaluation détaillée et des consultations pour identifier les activités qui pourront être mises en œuvre selon les procédures du gouvernement, notamment les procédures et canaux des finances publiques. Il a été donc décidé que les subventions aux écoles seront transférées dans un fonds commun qui suivra les mécanismes et procédures des finances publiques et que

les financements pour la construction de nouvelles salles de classe seront directement transférés par le Directeur Administratif et Financier dans les comptes des comités de gestion des écoles (FEFFI). »

Enfin, la durabilité du projet se mesure également à la nature des activités envisagées : pour la première fois, le soutien du GPE ne ciblera pas le paiement des enseignants FRAM mais le soutien aux réformes clés du système : extension de l'enseignement de base et renforcement de la qualité des apprentissages dans les zones les plus vulnérables. Par ailleurs, l'approche communautaire dans la construction et la gestion des écoles constitue un élément clé de soutenabilité de l'appui au niveau local.

Concernant le montant non-alloué de US\$ 6,5 millions (soutenu à 65 pour cent par le GPE), l'expérience du précédent projet (PAUET) montre qu'il est efficace de conserver au moins 10 pour cent du financement non alloué, puis d'examiner la pertinence du financement au cours des deux premières années de mise en œuvre afin d'éventuellement allouer un financement accru aux activités qui ont un impact élevé et une capacité de mise en œuvre supérieure aux attentes. Par exemple, le projet soutient et encourage la formation des enseignants organisée au niveau régional ; en ce sens la réaffectation d'une partie du montant non-alloué constituerait une incitation pour les régions et les programmes du ministère à obtenir des résultats. Si leurs programmes sont mis en œuvre efficacement et en temps opportun, ils peuvent recevoir un financement supplémentaire. Enfin, cette provision peut pallier à un dépassement de coût potentiel. Cela s'est produit dans d'autres projets, malgré des coûts détaillés<sup>15</sup>. En conformité avec les procédures du GPE, en cas de restructuration, l'allocation des 10 pour cent restants se décidera en étroite concertation avec les membres de la PNPSE. Enfin, il convient de souligner que les fonds IDA financeront à 100 pour cent l'avance pour la préparation de programme, permettant une mise en œuvre anticipée des activités et facilitant le travail du Gouvernement dans la réalisation des objectifs du plan sectoriel.

Sur la question de l'allocation aux caisse-écoles (dont le décaissement annuel est estimé à US\$ 2.5 million pour chaque année de décaissement), il est précisé dans le PAD que 80 pour cent des écoles (soit environ 24,000 établissements<sup>16</sup>) bénéficieront de la caisse-école et une typologie précise des standards de distribution des écoles est fournie, en accord avec la volonté de répondre aux inégalités géographiques<sup>17</sup>.

## 4. PART VARIABLE

### 4.1 Description de la part variable

**Concernant l'indicateur sur l'amélioration des apprentissages**, le programme se propose de (i) créer une unité d'évaluation des apprentissages dont l'objectif sera d'améliorer le pilotage de la qualité des apprentissages, dont la stratégie d'ensemble inclue la mise en œuvre du nouveau calendrier scolaire, l'introduction de la 6<sup>ème</sup> année de l'enseignement primaire en 2020 et l'introduction du malagasy comme langue d'enseignement dans le premier sous-cycle de l'éducation de base. La création de l'unité d'évaluation déclenchera un premier versement de US\$ 470,000 et permettra de (ii) réaliser 3 évaluations en français et mathématiques (grades 2 et 5) en 2018/19, en français/mathématiques et malagasy (grades 2 et 5) en 2020 et en mathématiques et malagasy (grade 3 et 6) en 2021. Le déclenchement du versement de US\$ 1,410,000 par étude sera conditionné par leur publication, avec données ventilées pour chacune des 22 régions. Les

---

<sup>15</sup> Par exemple sur la construction, les évaluations détaillées des besoins pourraient révéler une plus grande part des chantiers de construction qui nécessite plus de forage, un prix plus élevé du matériel local, ou une meilleure préparation des fondations. Ces coûts finaux ne se manifesteront qu'après l'examen détaillé du site et le processus de passation de marché au niveau local.

<sup>16</sup> RESEN, p. 81

<sup>17</sup> PAD, p.54 : 133 USD par école pour les petites écoles dans les zones urbaines, 150 USD par école pour les petites écoles dans les zones rurales, 233 à 400 USD par école pour les écoles moyennes dans les zones urbaines, 250 à 417 USD par école pour les écoles de taille moyenne dans les zones rurales, US\$ 500 par école pour les grandes écoles dans les zones urbaines, et US\$ 517 par école pour les grandes écoles dans les zones rurales.

résultats de cette activité seront utilisés pour élaborer des stratégies de formation et de mentorat des enseignants. Cette approche correspond à la recommandation du QAR 2 de varier les niveaux évalués (premiers enseignements/fin de cycle) ainsi que de mettre l'accent sur la manière dont les résultats seront discutés aux niveaux techniques et politiques.

**Sur la question de l'équité**, la stratégie vise à accompagner la formation et le déploiement d'enseignants dans les zones rurales et éloignées. L'indicateur de résultat est « le nombre de nouveaux enseignants formés affectés dans les zones rurales et éloignées ». Le versement d'une tranche de US\$ 470,000 sera effectué en deux fois (rentrées scolaires 2018-2019 et 2019-2020) sur présentation de plans consultés et approuvés pour le déploiement et le redéploiement des enseignants formés recrutés sur la période 2018-2022. La seconde tranche de US\$ 4,230,000 sera décaissée sur la base de subventions de US\$ 625 alloués à chaque professeur formé et affecté dans les zones rurales et éloignées. En sus des points mentionnés, cette activité appuiera l'établissement d'un système de gestion des enseignants pour mieux prévoir et planifier l'évolution du personnel enseignant.

**Sur l'efficience**, le projet propose d'améliorer le taux de passage en classe supérieure dans les deux premiers sous-cycles (primaire) en modifiant le calendrier scolaire pour l'adapter au contexte météorologique de Madagascar (premier versement de US\$ 1,600,000), en allouant US\$ 35,000 aux plans des CISCOS ayant pour objectif l'augmentation du taux de promotion et en versant US\$ 100 à chaque école ayant augmenté de 2 pour cent par an son taux de promotion. Cette composante de la part variable concourt à l'atteinte de l'objectif général du PSE de faire passer le taux de promotion moyen au primaire de 57 à 70 pour cent d'ici 2022. Il est à noter que l'indicateur correspond à la recommandation formulée lors du QAR 2 : « *Une option suggérée pourrait être de mobiliser tous les acteurs autour d'un plan de réduction des redoublements et abandons plus ambitieux faisant l'objet d'une communication large en direction de l'ensemble des acteurs. Ce plan comprendrait un paquet de mesures clairement identifiées (mesures administratives, contrôle de l'absentéisme, amélioration des premiers apprentissages, soutien aux élèves en difficulté etc.)* ».

## 4.2 Evaluation de la part variable

**Sur l'indicateur d'équité**, l'ILD 1 est doté de US\$ 940,000 ce qui signifie qu'il y aura 2 plans consultés et approuvés qui donneront chacun lieu à un décaissement, soit 2 décaissements au total par rapport aux plans attendus. Des procès-verbaux de consultation auprès des services techniques déconcentrés et un PV de validation de la PNPSE un mois avant les deux rentrées permettront les deux décaissements au début des deux rentrées.

Il restera donc US\$ 3,760,000 à décaisser. Ces montants correspondent à environ 6,000 enseignants déployés et redéployés, plus précisément :  $6,016^{18}$ . Et si l'on se réfère au cadre des résultats dans le document de programme et aux résultats escomptés dans la requête, ce sera 6,000 enseignants déployés et redéployés dans les zones rurales en tout (arrondi).

**Sur l'indicateur d'efficience (US\$ 4,700,000)**, il est envisagé de récompenser en tout 57 plans sur l'ensemble du projet. Les 57 plans correspondent à moitié de la totalité des CISCOS (114 CISCOS). Les 10 plans par an correspondent à un ratio théorique : en moyenne, 10 plans sur 5 ans de projet, soit environ 11,4 plans par an sur 5 années d'exécution du projet, qui est arrondi à 10 plans par an.

Cependant, dans la pratique, la vérification de l'augmentation du taux de promotion de 2 points de pourcentage est conditionnée par la disponibilité des effectifs de l'année en cours, et de ceux du début de l'année scolaire suivante. Il y a donc un décalage dans le temps dont il faudra tenir compte pour pouvoir récompenser les

---

<sup>18</sup> (625\*6,016).

écoles méritantes. Ainsi, après réflexion avec la partie gouvernementale, le projet ne pourra récompenser que les plans des 3 premières années élaborés par les CISCOS. Ce sera ainsi, 10 plans pour l'année 1, 20 pour l'année 2 et 27 pour l'année 3. Les décaissements s'effectueront tous les ans avant le début de l'année scolaire, à partir de 2018/2019 après constatation des plans soumis par les CISCOS et du PV de leur sélection par le vérificateur indépendant.

Il faut distinguer les écoles à former et les écoles récompenser. Il est supposé que les écoles à récompenser (donc celles qui réussissent) sont une fraction des écoles formées. Les 11.050 correspondent au nombre d'écoles ayant réussi et non pas au nombre d'écoles formées.

Les 11 050 écoles correspondent ainsi à une estimation de :

- 1750 écoles ayant augmenté leur taux de promotion de 2 pour cent la troisième année
- 3800 écoles pour la quatrième année
- 5500 écoles pour la cinquième année

Les décaissements s'effectueront en septembre 2018, novembre 2019 et décembre 2020 après la constatation de l'effectivité des résultats qui seront obtenus par l'équipe d'évaluation des plans des CISCOS.

**Sur l'indicateur des résultats d'apprentissage (US\$ 4,700,000)**, le décaissement concernant la cellule d'évaluation se fera sur la base de la qualité du plan des opérations de la cellule par le vérificateur indépendant en juillet 2018 (US\$ 470,000), et les décaissements concernant la publication des évaluations (US\$ 1,410,000) s'effectueront en septembre 2019, novembre 2020 et décembre 2021, soit 3 mois après la fin de l'année scolaire en cours.

## 5. RECOMMANDATIONS<sup>19</sup>

Le Secrétariat recommande l'approbation de la requête et de la demande de financement de US\$ 45,7 millions dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'appui à l'éducation de base. L'élaboration du plan sectoriel ainsi que la création de la plateforme nationale de pilotage du plan sectoriel (PNPSE) montrent qu'un dialogue politique important a été conduit afin que les priorités du PAEB permettent à la fois d'assurer le succès des réformes du secteur tout en renforçant les capacités de planification et d'action du Gouvernement. La conception du programme témoigne de la volonté d'accompagner le gouvernement sur les questions d'apprentissage, d'équité et d'efficacité sur un point crucial pour le secteur éducatif malgache : la résorption des inégalités entre les zones urbaines et rurales à travers notamment une meilleure allocation des enseignants formés.

Une attention particulière du Secrétariat sera toutefois portée sur la question de l'atteinte des 45 pour cent qui a pour fonction de suivre le niveau d'effort que le Gouvernement alloue au secteur de l'éducation. A ce titre, il est demandé que les membres de la plateforme nationale pour le pilotage du secteur de l'éducation produisent un rapport de suivi chaque année.

Concernant les indicateurs de la part variable, les indicateurs choisis sont pertinents pour les domaines des résultats d'apprentissage, d'équité et d'efficacité. En effet, les cibles et les effets transformatifs sont en cohérence avec les conclusions des discussions conduites lors du QAR 1 et surtout des recommandations issues du QAR 2. Les stratégies de mise en œuvre entrent en cohérence avec les activités qui seront mises en œuvre dans le cadre de la part fixe. Le Secrétariat demande donc au Comité d'approuver la part variable.

<sup>19</sup> Modifiées par le Comité des financements et performances, ces recommandations figurent dans le document du Conseil portant la cote BOD/2018/01 DOC 05 Annexe 1.

## Annexe 1 : Interventions Majeures des Partenaires<sup>20</sup>

Nom des donneurs	Interventions majeures	Echelle financière
<b>UNICEF</b>	Formation de professeurs Construction et réhabilitation SIGE et réforme curriculaire Education en urgence	US\$ 28,000,000
<b>Union Européenne</b>	Normalisation des FRAM Formation en gestion administrative Intervention dans 9 régions	€ 32,500,000
<b>Agence française de développement</b>	Formation d'enseignants FRAM Formation dans le secondaire Soutien à la planification et aux statistiques	€ 10,000,000
<b>USAID</b>	EGRA pour le 1er grade	US\$ 800,000
<b>UNESCO</b>	Formation d'enseignants en mathématiques Santé sexuelle et reproduction, prévention du SIDA	US\$ 585,000
<b>JICA</b>	Construction	US\$ 10,700,000

<sup>20</sup> PAD, p.81-84